

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

licenciement

Question écrite n° 19741

Texte de la question

Le 19 juin 1997 dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a fait part de sa volonté de « réexaminer la législation en matière de licenciement économique, afin que celle-ci ne puisse conjuguer précarité pour les salariés et incertitude juridique pour les entreprises », précisant qu'il chargeait Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité d'en examiner les conditions de mise en oeuvre, avant la présentation d'un projet de loi à l'approbation du Parlement. Sur la base de cet engagement pris devant la représentation nationale par le Premier ministre, Mme Odile Saugues demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser l'avancement de ce dossier et le calendrier qui sera suivi pour l'application de cette réforme.

Données clés

Auteur: Mme Odile Saugues

Circonscription: Puy-de-Dôme (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 19741

Rubrique: Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5369